

*Contaminants de l'environnement—Loi*

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A mon avis, les non l'emportent.

**Des voix:** Sur division.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion n° 6 de M. Wenman est rejetée.)

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Les motions n°s 7 et 8 seront groupées aux fins du débat et du vote si c'est nécessaire.

**M. Doug Neil (Moose Jaw),** au nom de M. Brisco, propose:

Qu'on modifie le bill C-25, ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 4, à la page 10, par ce qui suit:

«du Canada, il peut, par décret motivé, publié dans la Gazette du Canada, ajouter à».

et:

Qu'on modifie le bill C-25, ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, en remplaçant la ligne 16, à la page 11, par ce qui suit:

«figure sur la liste, il peut, par décret motivé, public dans la Gazette du Canada, re—».

**M. Joe Clark (Rocky Mountain):** Madame l'Orateur, encore une fois le principe en cause est de rendre la *Gazette du Canada* aussi riche en informations que possible. J'hésite à avancer un tel principe révolutionnaire tard un vendredi après-midi, mais c'est ce que nous essayons de faire avec cet amendement.

Mes collègues et moi aurions préféré de beaucoup que le ministre ne se contente pas seulement de publier dans la *Gazette du Canada*—que personne ne lit, sinon les excentriques—les changements apportés au calendrier, qu'il s'agisse d'additions ou de suppressions de substances susceptibles de nuire à l'environnement du Canada.

Cet amendement a été rejeté par le comité et il n'y a pas de doute qu'il le sera encore une fois; mais ce que je veux faire maintenant—et j'espère que la Chambre va en tenir compte pour que les Canadiens soient bien informés des questions touchant l'environnement—c'est que le ministre nous dise pourquoi elle ajoute une nouvelle substance à la liste des substances dangereuses. Il importe encore davantage, lorsqu'elle raie une substance de la liste et, par

[M. Baker (Gander-Twillingate).]

conséquent, de la catégorie des substances auxquelles la loi s'applique, qu'elle dise aux Canadiens pourquoi il n'y a plus de danger et qu'elle raie la substance de la liste. C'est, selon moi, un principe important non seulement pour assurer une meilleure application du bill, mais pour fournir des informations plus complètes au public Canadien sur les questions d'environnement.

**M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Madame l'Orateur, le député a certaines bonnes idées, mais nous estimons qu'il n'aurait pas dû commencer par la *Gazette du Canada*. Ça ne se fait tout simplement pas. Il se peut que certaines informations fassent partie d'un rapport détaillé par exemple. Donc, il faudra nous opposer à l'amendement.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion n° 7 veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A mon avis, les non l'emportent.

**Des voix:** Sur division.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Je déclare la motion rejetée sur division.

(Les motions n°s 7 et 8 de M. Brisco sont rejetées.)

**M. Clark:** J'invoque le Règlement, madame l'Orateur, Suite aux conversations que j'ai eues avec le ministre et à ce qui en est ressorti, je demande le consentement unanime de la Chambre pour retirer l'amendement inscrit en mon nom comme motion n° 9.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Est-on d'accord pour rayer la motion n° 9 du *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 9 de M. Clark est retirée.)

[Français]

**L'hon. Jack Cullen (au nom du ministre de l'Environnement)** propose: Que le bill C-25, Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants, tel que modifié soit adopté.

(La motion est adoptée.)

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

**Des voix:** Avec la permission de la Chambre, maintenant.